



COMMISSION SCOLAIRE  
DU LAC-SAIN-T-JEAN

**PROGRAMME D'EMPLOIS POUR ÉTUDIANTS**

**PROCÉDURE DE RECRUTEMENT,  
DE SÉLECTION  
ET D'ENGAGEMENT  
ÉTÉ 2019**

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

## 1. LE RECRUTEMENT

La Commission scolaire fait connaître par la voie du journal local son programme d'emplois pour étudiants (édition du 28 mars 2019).

De plus, l'information pertinente ainsi que les formulaires seront disponibles au secrétariat de chacune des écoles de la Commission scolaire à partir du mercredi 27 mars ainsi que sur le site Web de la Commission scolaire à [www.cslsj.qc.ca](http://www.cslsj.qc.ca), sous l'onglet **Carrières**.

Le secrétariat du Service des ressources humaines assurera l'information auprès du public et délivrera sur demande les formulaires en plus d'en assurer la réception.

## 2. LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être âgé de 16 ans au 15 juin de l'année en cours;
- Être inscrit comme étudiant et retourner aux études à temps plein pour l'automne suivant;
- Demeurer sur le territoire couvert par la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean;
- Avoir rempli et remis le formulaire requis au plus tard le vendredi 26 avril 2019 à 16 h. Pour les envois par la poste, le formulaire devra arriver pour cette date.

## 3. LA SÉLECTION DES CANDIDATURES

### 3.1 Les listes d'éligibilité

- Les **étudiants de niveau universitaire**, provenant des écoles de la Commission scolaire, étudiant à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean;
- Les **étudiants de niveau collégial**, provenant des écoles de la Commission scolaire, étudiant à l'**extérieur** du territoire de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean;
- Les **étudiants de niveau collégial**, provenant des écoles de la Commission scolaire, étudiant à l'**intérieur** du territoire de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean;
- Les **élèves de niveau secondaire**, provenant des écoles de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean.

### 3.2 Les modalités de sélection

On effectuera un tirage au sort par ordinateur à partir des listes d'éligibilité selon le pourcentage suivant :

- Niveau universitaire 20%
- Niveau collégial 40%
- Niveau secondaire 40%  
(Secondaire professionnel inclus)

#### CE TIRAGE AU SORT SE DÉROULERA EN PRÉSENCE :

- D'un commissaire ;
- D'un représentant du Service des ressources humaines;
- De représentants des syndicats concernés.

À l'occasion de la 3<sup>e</sup> phase d'implantation du *Programme d'accès à l'égalité en emploi*, la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean s'est engagée à mettre en place des mesures concrètes qui démontrent de façon ferme et constante l'engagement de la haute direction envers le *Programme d'accès à l'égalité en emploi*.

En respect de cet engagement, la Commission scolaire privilégiera l'embauche d'un-e étudiant-e provenant de ses établissements qui correspond aux groupes visés sous-représentés dans le cadre du programme. Des démarches seront entreprises auprès des groupes d'élèves ciblés afin de promouvoir cet engagement.

## 4. L'ENGAGEMENT

### 4.1 Les modalités

Suite au tirage, les candidats présélectionnés passeront une entrevue pour valider leur capacité à occuper le poste.

La Direction du Service des ressources humaines rencontrera l'ensemble des étudiants sélectionnés pour faire compléter tous les documents pertinents à l'engagement.

Cette rencontre se tiendra avant le début de la période de travail.

#### Notes :

Lors d'un premier appel téléphonique, s'il y a absence du candidat, nous passons au candidat suivant. Advenant que celui-ci soit toujours absent au deuxième appel, nous retirons son nom de la liste.

Les candidats ayant des parents travaillant à la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean sont considérés au même titre que les autres.

Tous les formulaires sur lesquels il manque des informations ou complétés de façon illisible seront rejetés.

Certains besoins spécifiques de la Commission scolaire pourraient entraîner des modifications dans la séquence de sélection.

#### **4.2 Les conditions de travail**

- **Horaire :**
  - 7 h 30 à 16 h 30
  - Du lundi au vendredi
  - Période des repas : 1 h 15 minutes
  
  - Possibilité d'horaire d'été
- **Période de travail :**
  - Selon les horaires
- **Salaire :**
  - 13,50 \$
- **Lieu de travail :**
  - L'ensemble des établissements de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
- **Supérieure immédiate :**
  - La directrice du Service des ressources matérielles

#### **4.3 Nature du travail**

La majorité des emplois consiste à accompagner les concierges dans l'entretien ménager des établissements.

Note : Dans le présent document, le masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

*\* La candidature des femmes, des minorités ethniques et visibles, des autochtones et des personnes handicapées est encouragée dans le cadre du programme d'accès à l'égalité en emploi. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leur besoin.*